



**CONVENTION de STAGE**

Art.1 La présente convention règle les rapports entre

L'Entreprise ..... Adresse..... ..... ☎ ..... Représentée par M./Mme..... Fonction : ..... E-mail : .....	E T	Le Lycée privé catholique sous contrat d'association avec l'État  <b>ROCROY SAINT-VINCENT DE PAUL</b> 106, rue du Fbg Poissonnière 75010 PARIS ☎ 01 44 63 18 00  Représenté par M. MIGNARD e.mignard@rocroysvp.fr
---	--------	--

concernant le stage d'observation en milieu professionnel *par*

NOM..... PRENOM..... Classe de 2 <sup>nd</sup> e .....	né(e) le..... demeurant..... ..... à ..... ☎ .....
--	--

La durée du stage est de cinq jours, il se déroulera du..... juin...au .....juin.....2019 avec possibilité de prolongation jusqu'au.....(date à fixer par l'entreprise)

Art.2 Le stagiaire est admis dans l'entreprise à titre de visiteur. Il est chargé par le Lycée d'un travail de découverte et d'étude ayant pour thème la place de l'entreprise et la vie dans l'entreprise. Le stage entre dans le cadre des actions de sensibilisation au monde du travail et s'inscrit dans le projet d'Établissement

Art.3 Le stagiaire conserve la qualité d'élève de l'enseignement général. L'employeur n'est pas tenu à son égard aux obligations mises à sa charge par les diverses législations de sécurité sociale et professionnelles.

Art.4 Au cours du stage l'élève ne pourra prétendre à aucune rémunération sous quelque forme que ce soit et ne remplacera pas le personnel.



**Ecole - Collège - Lycée**

Art.5 Le stagiaire doit se conformer au règlement de l'entreprise et aux consignes qui lui seront données au cours du stage, notamment en ce qui concerne les visites médicales, les horaires, le secret professionnel. En cas de manquement, le Chef d'Entreprise peut mettre fin au stage de l'élève fautif sous réserve de prévenir le Lycée avant le départ du stagiaire et de s'assurer que l'avertissement adressé au Directeur de l'Établissement aura bien été reçu par ce dernier.

Art.6 Le stagiaire doit être assuré par sa famille (couverture en responsabilité civile), celle-ci doit prendre contact avec son assureur.

Art.7 Le Lycée, organisateur de cette action, souscrit une police d'assurance pour couvrir tous les dommages subis par ses élèves stagiaires, au cours de leur travail ou au cours de leur trajet. L'assurance a été contractée auprès de la

ALLIANZ I.A.R.D 1 Cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
---

Art. 8 A la fin du stage, l'élève rédigera un compte-rendu qui sera évalué.

Art. 9 Une appréciation sur le stage de l'élève sera demandée au responsable du stage. Il sera remis à l'élève un certificat indiquant la nature et la durée du stage.

Fait en **trois exemplaires**.

A....., le.....

Chaque signataire doit porter la mention « Lu et approuvé »

Responsable des secondes  
Responsable des stages  
Etienne Mignard

Pour l'entreprise

Élève

Représentant légal